

PHASE CONCEPTION

CONCEPT DE MISE EN SECURITE - CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL DU S.S.I.

MUSEE D'ARTS CONTEMPORAIN, 69 AVENUE D'HAIFA, 13008 MARSEILLE

ETABLISSEMENT DE TYPE Y AVEC ACTIVITES DE TYPE L/N/S DE 2eme CATEGORIE

NATURE DES TRAVAUX	REMPLACEMENT DU SSI DE L'ETABLISSEMENT
CONCERNE	MUSEE D'ARTS CONTEMPORAIN
MAITRISE D'OUVRAGE	DGAV 8eme ARRONDISSEMENT

Ce document constitue un des éléments du dossier technique demande à l'article GE2 du règlement de sécurité et doit donc – nécessairement – être transmis, pour avis, à la commission de sécurité par le maitre d'ouvrage

LE COORDINATEUR S.S.I.: Patrick Perez, Attesté CNPP, agrée INSSI, AP2 - ENSOSP Paris

SSinopsis

75, rue Paul Verlaine 63100 VILLEURBANNE Tél. 04 72 23 49 40 - Fax 05 72 40 32 22 RCS LYON 514 122 747 - NAF 7112B

			PHASE	INDICE	DATE	NOM						
	SSINOPSIS											
75 rue Paul Ve	rlaine 69100	Villeurbanne,										
Tel. 04 72 23 !	59 40, Fax. 0	9 72 40 32 22										
Email : mairi	e-marseille@	ssinopsis.fr										
			Conception	1	15/04/2019	P. Perez						
Établi PP	Vérifié PP	Date 15/04/2019	CONCEPT DE MISE EN SECURITE INCENDIE CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL									

TABLE DES MATIERES

1.	HISTORIQUE DES MODIFICATIONS	3
2.	GENERALITES SUR L'ETABLISSEMENT	4
3.	NATURE DU S.S.I.	6
4.	CONCEPT DE MISE EN SECURITE DE L'ETABLISSEMENT	7
5.	DEFINITION DES ZONES DE DETECTION D'INCENDIE ET DE MISE EN SECURITE	.10
6.	DEFINITION DES ZONES DE MISE EN SECURITE	.12
	ORGANISATION DES ZONES DE MISE EN SECURITE	. 13
7.	SCENARII DE MISE EN SECURITE	.15
8.	CARNET DES DISPOSITIONS FONCTIONNELLES	. 18
	EXIGENCES CMSI (DAS-DAC)	. 20
	EXIGENCE CMSI (US-UCMC)	. 21
9.	CONDITIONS D'IMPLANTATION ET D'EMPLOI	.22
	CONDITION D'IMPLANTATION DES MATERIELS DEPORTES DU C.M.S.I. (NFS61-932)	. 24
10	REARMEMENT DES DAS – MISE A L'ARRET DES MOTEURS DE DESENFUMAGE	.25
11	OPTIONS DE SECURITE DES DAS – ALIMENTATION ELECTRIQUE	.27
12	.PRINCIPE ET NATURE DES LIAISONS	.29
13	.ACCESSIBILITE – IDENTIFICATION – REPERAGE	.32
14	. PROCEDURE DE RECEPTION TECHNIQUE DU S.S.I	.34
15	PLANS D'EXPLOITATION	.36
16	ANNEXES	.37
	DOCUMENTS ET INFORMATIONS A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'IDENTITE S.S.I	38
	GLOSSAIRE	40
	CERTIFICAT D'AUTOCONTROLE	41
	ATTESTATION DE FORMATION	42



1. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

REUNIONS – VISITES	DATE	INDICE CCF
Création du cahier des charges fonctionnel	03/04/2019	1

2. GENERALITES SUR L'ETABLISSEMENT

Description sommaire de l'établissement

Il s'agit d'un groupement d'établissements non isolés entre eux implantés dans un même bâtiment en R+1 partiel, constitué d'une structure béton et d'éléments verriers.

Le bâtiment comprend :

Au R+1 : une bibliothèque d'environ 80 m², des locaux d'archives, une salle de projection d'une capacité d'accueil de 173 personnes et des bureaux,

Au rez-de-chaussée : une salle d'exposition temporaire et permanente d'environ 2480 m², une réserve isolée d'une superficie d'environ 400 m² (stockage d'œuvres d'art), un local sécurité abritant la centrale incendie, une cafétéria "le Mac Café" comprenant une salle de restauration d'environ 50 m², une cuisine de type ouverte alimentée au gaz, 2 logements de fonction, une chaufferie gaz et un local transformateur.

Le tout est desservi au R+1 par 3 escaliers dont 2 extérieurs totalisant 7 Unités de Passage (UP) et par 4 sorties totalisant 10 UP au niveau du rez-de-chaussée.

Le désenfumage est de type naturel, réalisé à partir d'exutoires asservis à la détection incendie dans la salle d'exposition et la réserve et manuel dans la salle de projection.

La coupure générale électrique de l'établissement est située dans le local sécurité au rez-de-chaussée.

L'éclairage de sécurité est assuré par des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) d'évacuation et d'ambiance ou d'anti panique.

Le chauffage est assuré par une chaudière alimentée au gaz d'une puissance de 170KW, installée dans une chaufferie isolée dont l'accès se fait depuis l'extérieur.

L'établissement est doté des moyens de secours suivants : extincteurs appropriés aux risques, R.I.A, Système de Sécurité Incendie de catégorie A (SSI A) avec une alarme de type 1, affichage des consignes et des plans de protection contre l'incendie et alerte par téléphone urbain.

Il a été pris note de la présence d'un hydrant public à proximité de l'établissement.

Nature de l'exploitation principale: THEATRE

Type d'établissement

Conformément aux articles R.123-18, R 123-19, du code de la construction et de l'habitation (CCH), GN1 et GN2 de l'arrêté du 25 juin 1980, modifié, le classement de l'établissement est établi en fonction de la nature de l'exploitation et de l'effectif du public admis auquel s'ajoute l'effectif du personnel.

Etablissement du 1er groupe de 2eme catégorie, Types-Y avec activités de type L/S/N.

Origine du classement

PV N° 2013/13765 dossier T.2276 du 05/07/2013

Constat de la SCDSA

Sans à la date de rédaction du CCF incendie

Effectifs

- R+1; salle de projection : 173 personnes, Bibliothèque : 80 personnes,
- RDC salle d'exposition : 50 personnes, musée : 496 personnes
- Personnel: 10 personnes
- Total :799 personnes au titre du public et 10 pour le personnel.

Attendus du maitre d'ouvrage : Sans

Situation actuelle:

L'établissement est équipé d'un SSI de catégorie A, installé au PC sécurité, au RDC.

- Détecteurs dans les locaux à risques, salle de spectacle, cinéma, hall d'entrée de l'établissement, musée.
- Désenfumage naturel du musée, de la salle de projection, de la réserve.

SSinopsis

MUSEE D'ARTS CONTEMPORAIN Dossier 291482-1

Situation à atteindre :

- Remplacement du SSI de catégorie A obsolète par un SSI de catégorie A,
- Désenfumage des locaux dont la surface est supérieure à 300m²,
- Désenfumage de la salle de projection,
- Désenfumage de la réserve,
- Coupure sonorisation et remise en lumière de la salle de projection et des salles d'exposition équipées, au RDC,
- Déverrouillage des portes de sortie verrouillées électromagnétiquement,

Règlementations appliquées

Arrêté du 25 juin 1980 modifié - Dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Arrêté du 5 février 2007 – Dispositions applicables aux établissements de type L,

Arrêté du 21 juin 1982 – Dispositions applicables aux établissements de type N,

Arrêté du 12 juin 1995 – Dispositions applicables aux établissements de type S,

Arrêté du 12 juin 1995 – Dispositions applicables aux établissements de type Y,

Normes françaises:

NF C 14-100 et 15-100 sur les installations électriques,

NFS 61-970 et NFS 61-932, normes d'installation des systèmes de sécurité incendie.

3. NATURE DU S.S.I.

Catégorie du S.S.I.

Cet établissement sera équipé d'un système de sécurité incendie S.S.I. de catégorie A, tel que défini à l'article MS 53 §1 et conforme aux dispositions des articles MS58 et MS59.

Il sera composé de deux sous-systèmes principaux : un Système de Détection Incendie (S.D.I.) et un Système de Mise en Sécurité Incendie (S.M.S.I.).

Il sera associé à un équipement d'alarme de type EA1. Il sera privilégié un système à adresses de zones.

Dispositions particulières

Temporisation d'alarme restreinte :

Pas de temporisation d'alarme restreinte.

Implantation des matériels centraux du SSI

Implantation des matériels centraux du SSI, dans le PC sécurité.

Implantation des détecteurs

Dans tous les locaux à risques, dans la salle de spectacle, dans la salle d'exposition, dans la salle de restauration.

Implantation de(s) tableau(x) répétiteur(s) d'exploitation :

Sans objet

Implantation des indicateurs d'action

Des indicateurs d'action seront disposés de façon judicieuse et visible à l'extérieur des locaux fermés surveillés par de la détection incendie pour avoir une information rapide et précise du lieu du sinistre.

Signal d'évacuation

Le signal d'évacuation sera du type alarme générale dans tous les locaux et message préenregistré dans les salles de projection.

On procèdera également à la coupure sonorisation et à la remise en lumière normale de la salle de projection, conformément à l'article L16§2.

Par ailleurs, les locaux plongés dans l'obscurité pendant les expositions seront remis en lumière dès l'enclenchement du processus d'évacuation.

De la même manière, la sonorisation de confort de ces locaux sera coupée.

Mise à niveau de la commande de désenfumage de la salle de représentation

Conformément à l'IT246, la commande de désenfumage sera effective à partir de l'UCMC du CMSI. Compte tenu de cette disposition, le DAC sera ou mis à niveau ou remplacé paour la compatibilité avec le signal de pilotage du CMSI.

Portes à fermeture automatique

Toutes les portes à fermeture automatiques seront pilotées en même temps, une seule ZC.

Clapets coupe-feu

Les clapets CF installés peuvent être auto-commandés. Toutefois, s'ils sont télécommandés, ils seront pilotés par la ZC de l'établissement.

Surveillance du système de sécurité incendie

Implanté au PC sécurité, il sera toujours sur surveillance humaine.

Portes de sortie verrouillées électriquement ou électromagnétiquement

Déverrouillage des portes de sortie ou situées dans le cheminement d'évacuation dès l'enclenchement du processus d'évacuation (déclencheur manuel) ou immédiatement en cas de détection incendie (MS60),

L'adjudicataire du lot SSI s'assurera que le réarmement des dispositifs de verrouillage pour issue de secours ne doit pas s'effectuer automatiquement à la fin de la diffusion du signal d'évacuation. Cet objectif sera atteint :

- Soit par la mise en place d'un dispositif anti-réarmement conforme à la norme NF S 61-937-1 ;
- Soit par la mise en place d'un dispositif utilisable pour l'anti-réarmement des portes à fermetures automatiques conformes à la norme NF S 61-937;
- Soit par construction de l'équipement d'alarme.

Alimentation électrique des matériels centraux du S.S.I. : voir chapitre 12



PRINCIPE D'EVACUATION

Définition des zones d'alarme

Pour l'ensemble des exploitations il n'y a qu'une seule zone d'alarme notée ZA1

ZA1

Fonction évacuation

Assure le déclenchement du signal d'évacuation de l'établissement. Il sera de type alarme générale pour tous les locaux et message préenregistré dans la salle de projection. Il sera diffusé sans temporisation.

Il sera audible de tout point des exploitations pendant un temps minimum de 5 minutes et ne doit pas permettre la confusion avec d'autres signalisations utilisées dans l'établissement.

On s'assurera que dans les locaux « sonorisés », pouvant nuire à l'audibilité du signal d'évacuation, ou plongés dans l'obscurité, les dispositifs de sonorisation soient « coupés » et la lumière des salle plongées dans l'obscurité soit rétablie dès l'enclenchement du processus d'alarme (salle de projection, salle du musée).

Conformément aux articles GN8 §5 et R. 4225-8 (code du travail), il sera installé un équipement d'alarme perceptible tenant compte de la spécificité des locaux et des différentes situations de handicap des personnes amenées à les fréquenter isolément, c'est-à-dire l'implantation de diffuseurs lumineux conforme à la norme EN54-23 dans chaque sanitaire, vestiaire, locaux techniques, réserves.

Pour les blocs sanitaires, si les portes ne sont pas toute hauteur ou détalonnées, le diffuseur lumineux sera installé dans la partie commune.

L'adjudicataire du lot S.S.I. à une obligation de résultat et s'assurera de l'audibilité dans l'ensemble de l'établissement.

L'implantation des D.S.N.A. devra tenir compte de l'affaiblissement acoustique des parois et des blocs portes des différents locaux.

Déclenchement de la fonction évacuation ZA1

Le signal d'alarme général sera commandé :

- Automatiquement quel que soit le détecteur automatique d'incendie sollicité,
- Manuellement à partir des déclencheurs manuels d'alarme,
- Manuellement par la commande d'évacuation générale se trouvant sur matériel central du S.S.I.

La fonction évacuation actionnant

- La diffusion du signal d'évacuation dans l'ensemble de l'établissement, sans temporisation,
- La transmission de l'alarme restreinte au matériel principal,
- La transmission des informations sonores et lumineuses au tableau répétiteur installé.

Arrêts et commandes techniques liés à la fonction évacuation

- Déverrouillage des portes de sortie ou situées dans le cheminement d'évacuation dès l'enclenchement du processus d'alarme,
- Coupure la sonorisation des salles équipées, (salle de projection, musée),
- Remise en lumière des salles plongées dans l'obscurité, (salle de projection, musée).

Modalité d'exploitation

Temporisation sur détection automatique : T= 0 mn

Temporisation sur déclencheurs manuels : T= 0 mn

Eclairage de sécurité

Sans objet.

PRINCIPE DU COMPARTIMENTAGE

Définition des zones de compartimentage

Sans objet.

PRINCIPE DU DESENFUMAGE

Définition des zones de désenfumage

Pour l'ensemble de l'établissement, il n'y a 3 zones de désenfumage notées, ZF01 à ZF03.

ZF01	RESERVE
ZF02	SALLES D'EXPOSITION CANTON 1
ZF03	SALLES D'EXPOSITION CANTON 2
ZF04	SALLE DE PROJECTION

Fonction désenfumage

Assure le désenfumage des locaux sinistrés.

Les zones de désenfumage sont de type :

N° ZF	SITUATION	TYPE DE DESENFUMAGE
ZF01	Réserve	Extraction naturelle par DENFC, amenée d'air par ouverture de portes donnant sur l'extérieur
ZF02	Salles d'exposition canton 1	Extraction naturelle par DENFC, amenée d'air par ouverture de porte donnant sur l'extérieur
ZF03	Salles d'exposition canton 2	Extraction naturelle par DENFC, amenée d'air par ouverture de portes donnant sur l'extérieur
ZF04	Salle de projection	Extraction naturelle par DENFC, amenée d'air par ouverture de portes donnant sur l'extérieur

Déclenchement de la fonction désenfumage

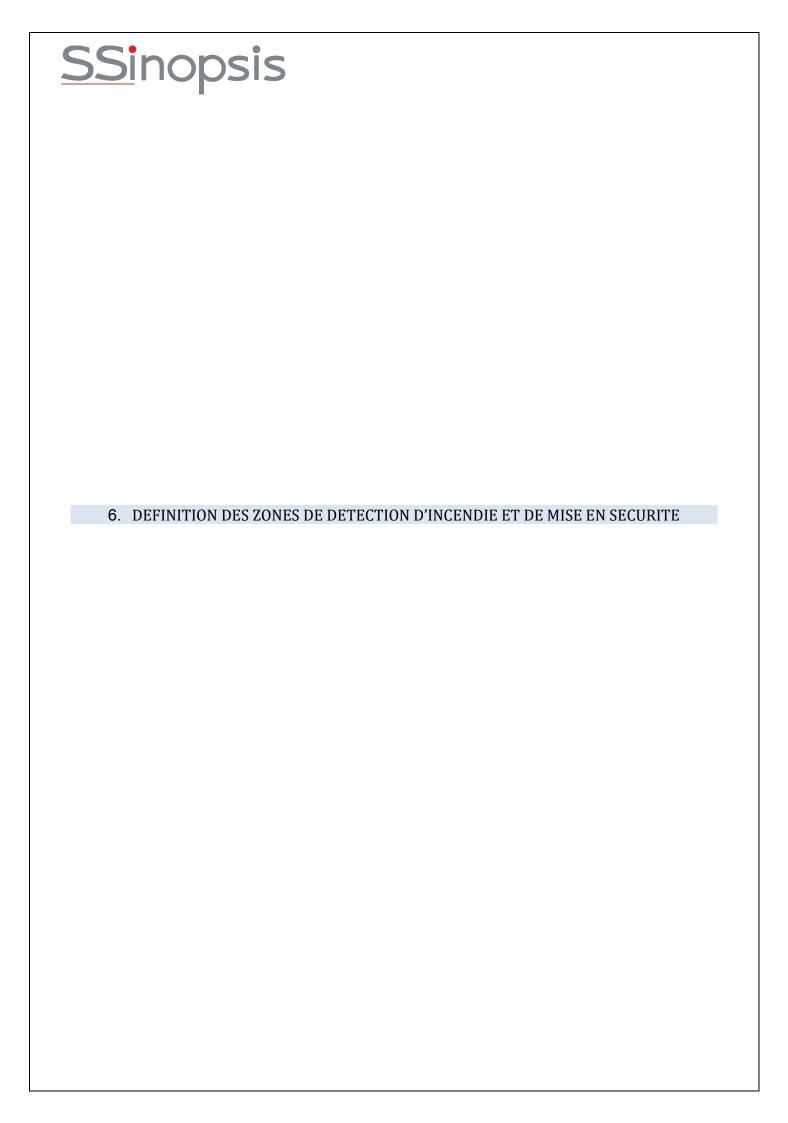
La commande de désenfumage sera pilotée automatiquement par la détection automatique et manuellement à partir de l'U.C.M.C. du C.M.S.I.

La fonction désenfumage actionnant

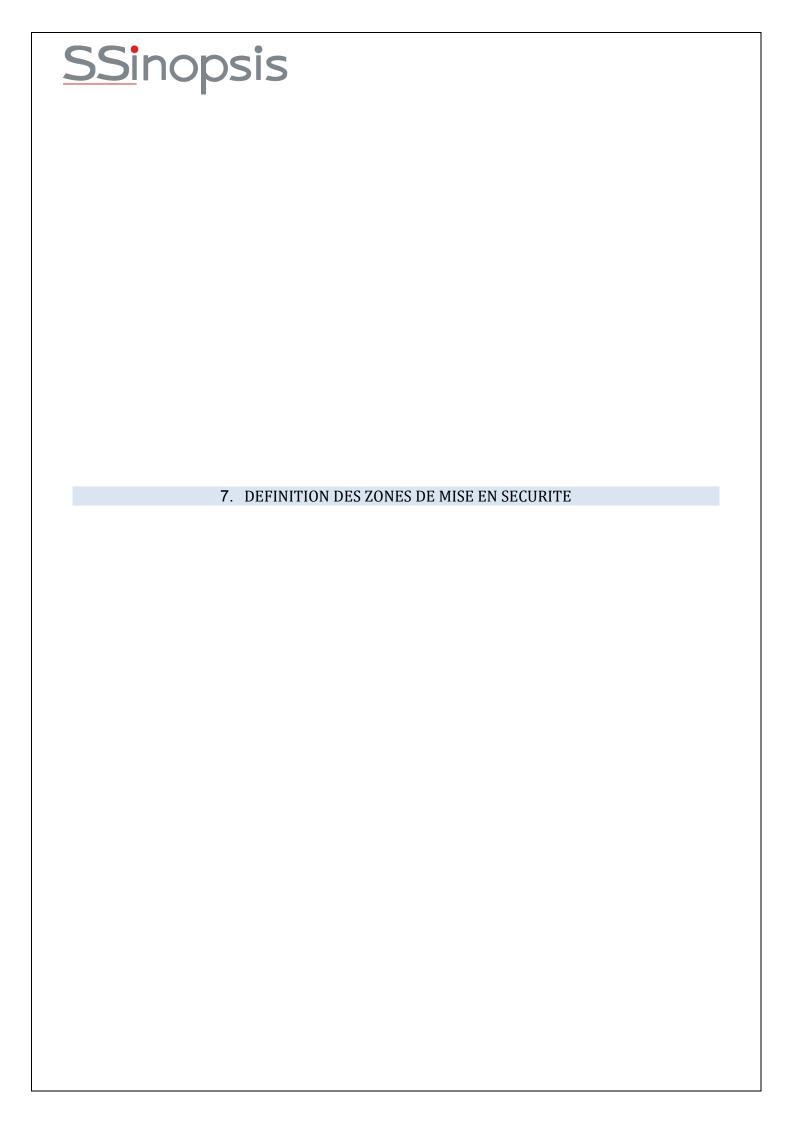
• L'ouverture des DENFC pour l'extraction des fumées et ouverture des portes donnant sur l'extérieur pour l'amenée d'air.

Arrêts techniques liés à la fonction désenfumage

Coupure de la ventilation de confort de la zone sinistrée.



DEFINITION DES ZONES DE DETECTION											
NBRE DE ZONES	ZDA/ ZDM	N° de ZONE	LOCALISATION/TEXTE	NIVEAU							
1	ZDA	ZD01	Zone auto. Bibliothèque	R+1							
2	ZDA	ZD02	Zone auto. locaux R+1	R+1							
3	ZDA	ZD03	Zone auto. Circulation « locaux » R+1	R+1							
4	ZDA	ZD04	Zone auto. Régie R+1	R+1							
5	ZDA	ZD05	Zone auto. Salle de projection R+1	R+1							
6	ZDA	ZD06	Zone auto. Locaux salle de projection R+1	R+1							
7	ZDA	ZD07	Zone auto. Bureaux R+1	R+1							
8	ZDA	ZD08	Zone auto. Circulation « bureaux » R+1	R+1							
9	ZDM	ZD09	Zone manuelle R+1	R+1							
10	ZDA	ZD10	Zone auto. Hors projet	RDC							
11	ZDA	ZD11	Zone auto. Restauration/cuisine	RDC							
12	ZDA	ZD12	Zone auto. Personnels	RDC							
13	ZDA	ZD13	Zone auto. Locaux techniques/ PC sécurité RDC	RDC							
14	ZDA	ZD14	Zone auto. Salles d'exposition sud	RDC							
15	ZDA	ZD15	Zone auto. Salles d'exposition Nord	RDC							
16	ZDA	ZD16	Zone auto. Locaux techniques/ réserves RDC	RDC							
17	ZDA	ZD17	Zone auto. Grande réserve	RDC							
18	ZDM	ZD18	Zone manuelle réserves RDC	RDC							
19	ZDM	ZD19	Zone auto. Salles d'exposition	RDC							
20	ZDM	ZD20	Zone manuelle locaux sud	RDC							



<u>SSi</u>nopsis

MUSEE D'ARTS CONTEMPORAIN Dossier 291482-1

Organisation des zones de mise en sécurité

En application de l'article MS55 et de la norme NFS 61-931, la définition des zones devra respecter la relation suivante :

 $ZF \subseteq ZC \subseteq ZA$ $ZDA \subseteq ZF$ $ZDM \subseteq ZA$

Les Z.C, Z.F, Z.A. sont définies par le coordinateur S.S.I.

Les entreprises titulaires des lots, fourniront les synoptiques, les plans, listing et les implantations des D.C.T., D.A.S., des matériels déportés, des matériels principaux et des alimentations de sécurité qui seront utilisées pour les scénarii de mise en sécurité de l'établissement.

Note : Un libellé sera affecté au plus tôt par le maitre d'ouvrage ou l'exploitant, aux zones de mise en sécurité en employant la dénomination usuelle de l'exploitation et correspondant à la signalétique du bâtiment, des escaliers ..., permettant ainsi une identification dans un ordre logique, les zones et fonctions.

Zone de détection

Zone surveillée par un ensemble de détecteurs et/ou de déclencheurs manuels, auxquels correspond une signalisation commune dans l'équipement de commande et de signalisation du système de détection.

- Z.D.A.: Zone de détection automatique surveillée par des détecteurs automatiques incendie (D.A.I.)
- Z.D.M.: Zone de détection manuelle surveillée par des déclencheurs manuels d'alarme (D.M.A.)

Zone de mise en sécurité

Zone susceptible d'être mise en sécurité par le système de mise en sécurité incendie.

- Z.A. : Zone de diffusion d'alarme générale
- Z.C.: Zone de compartimentage
- Z.F.: Zone de désenfumage

Sur la face d'exploitation du C.M.S.I., toutes les fonctions de mise en sécurité sont présentes afin de pouvoir les commander manuellement.

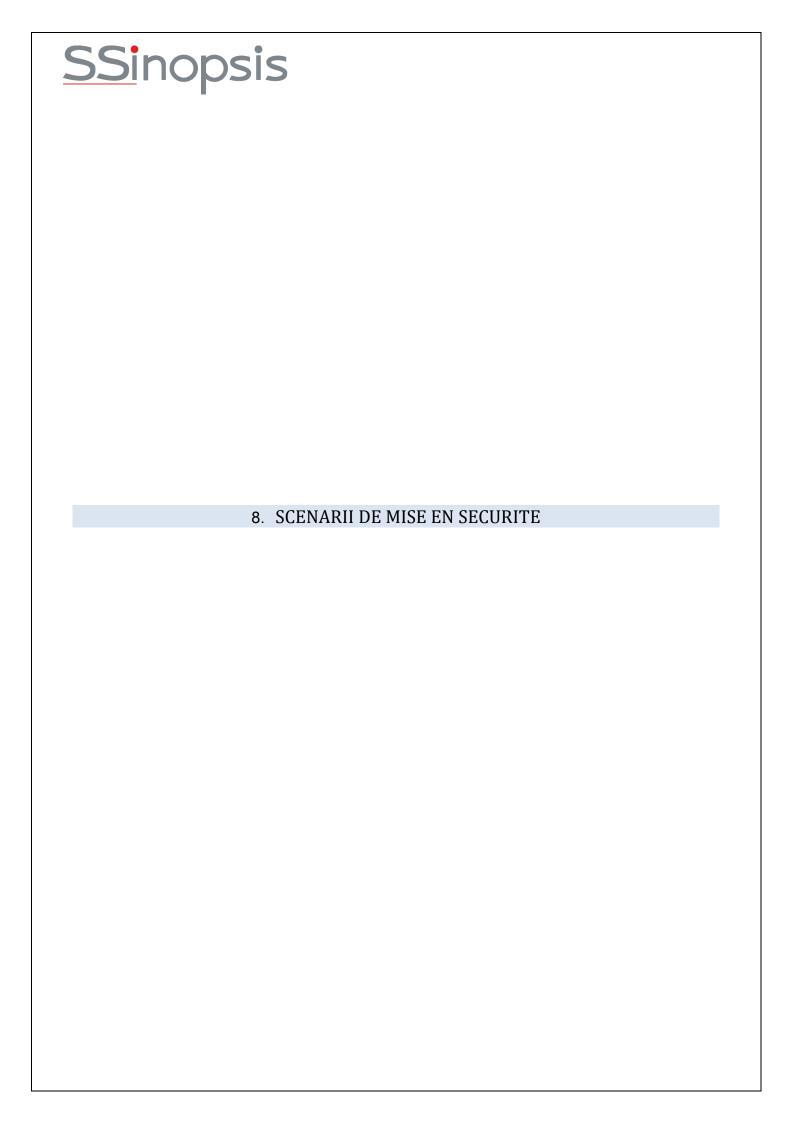
Rappel: Niveau d'accès

- Niveau 0 : accessible au public,
- Niveau I : personnel exerçant une responsabilité générale de surveillance,
- Niveau II : personnel ayant une responsabilité particulière de sécurité,
- Niveau III : personnel habilité à faire de la maintenance ou du contrôle,
- Niveau IV : personnel autorisé par le constructeur.

	ZONES DE MISE EN SECURITE														
		ZONES DE DESENFUMAGE			ZONES	DE COMPARTIMENTA	GE	ZONE(S) D'ALARME							
ZS	N°ZF	Localisation	Niveau	ZS	N°ZC	Localisation	Niveau	N°ZA	Localisation	Niveau					
ZS1	ZF1	RESERVE	RDC					ZA1	TOUT L'ETABLISSEMENT	TOUS					
ZS2	ZF2	SALLES D'EXPOSITION DU MUSEE CANTON 1	RDC												
ZS3	ZF3	SALLES D'EXPOSITION DU MUSEE CANTON 2	RDC												
ZS4	ZF4	SALLE DE PROJECTION	R+1												

Définition des arrêts techniques

N°AT	COMMANDES - ARRETS - TECHNIQUES
AT1	Arrêt sonorisation – programme en cours salle de projection
AT2	Arrêt sonorisation de confort des salles sonorisées
AT3	Mise en lumière normale de toutes les salles plongées dans l'obscurité
AT4	Déverrouillage des Issues de secours
AT5	Coupure ventilation des salles du musée
AT6	Coupure ventilation salle de projection
AT7	Coupure ventilation de la réserve



Sur détection automatique d'incendie des locaux non désenfumés

Fonction évacuation

- Diffusion de l'alarme restreinte au niveau de l'E.C.S.,
- Diffusion du signal d'évacuation, alarme générale (A.G.) et message, audible en tout point du bâtiment sans temporisation,
- Diffusion des informations sonores et visuelles au tableau répétiteur implanté,
- Déverrouillages des portes de sortie ou se trouvant dans le cheminement d'évacuation sans temporisation,
- Coupure des sonorisations de la salle de projection et salles sonorisées dès l'enclenchement du processus d'alarme,
- Remise en lumière normale de la salle de projection et salles plongées dans l'obscurité dès l'engagement du processus d'alarme,

Fonction compartimentage

Sans objet

Fonction désenfumage

Sans objet.

Sur détection automatique d'incendie de la salle de projection

Fonction évacuation

- Diffusion de l'alarme restreinte au niveau de l'E.C.S.,
- Diffusion du signal d'évacuation, alarme générale (A.G.) et message, audible en tout point du bâtiment sans temporisation,
- Diffusion des informations sonores et visuelles au tableau répétiteur implanté,
- Déverrouillages des portes de sortie ou se trouvant dans le cheminement d'évacuation sans temporisation,
- Coupure des sonorisations de la salle de projection et salles sonorisées dès l'enclenchement du processus d'alarme,
- Remise en lumière normale de la salle de projection et salles plongées dans l'obscurité dès l'engagement du processus d'alarme,

Fonction compartimentage

Sans objet

Fonction désenfumage

- Ouverture des volets hauts et bas,
- Coupure de la ventilation de confort de la salle.

Sur détection automatique d'incendie des salles du musée

Fonction évacuation

- Diffusion de l'alarme restreinte au niveau de l'E.C.S.,
- Diffusion du signal d'évacuation, alarme générale (A.G.) et message, audible en tout point du bâtiment sans temporisation,
- Diffusion des informations sonores et visuelles au tableau répétiteur implanté,
- Déverrouillages des portes de sortie ou se trouvant dans le cheminement d'évacuation sans temporisation,
- Coupure des sonorisations de la salle de projection et salles sonorisées dès l'enclenchement du processus d'alarme,
- Remise en lumière normale de la salle de projection et salles plongées dans l'obscurité dès l'engagement du processus d'alarme.

Fonction compartimentage

Sans objet

Fonction désenfumage

- Ouverture des DENFC du canton sinistré
- Coupure de la ventilation de confort des salles.

Sur détection automatique d'incendie de la réserve

Fonction évacuation

- Diffusion de l'alarme restreinte au niveau de l'E.C.S.,
- Diffusion du signal d'évacuation, alarme générale (A.G.) et message, audible en tout point du bâtiment sans temporisation,
- Diffusion des informations sonores et visuelles au tableau répétiteur implanté,
- Déverrouillages des portes de sortie ou se trouvant dans le cheminement d'évacuation sans temporisation,
- Coupure des sonorisations de la salle de projection et salles sonorisées dès l'enclenchement du processus d'alarme,
- Remise en lumière normale de la salle de projection et salles plongées dans l'obscurité dès l'engagement du processus d'alarme,

Fonction compartimentage

- Commande des portes à fermeture automatique de l'établissement sans temporisation,
- Commande des clapets CF télécommandés si implantés.

Fonction désenfumage

- Ouverture des volets hauts et bas.
- Coupure de la ventilation de confort de la réserve.

Sur déclencheurs manuels d'alarme visés à l'article MS65

Fonction évacuation

- Diffusion de l'alarme restreinte au niveau de l'E.C.S.,
- Diffusion du signal d'évacuation, alarme générale (A.G.) et message, audible en tout point du bâtiment sans temporisation,
- Diffusion des informations sonores et visuelles au tableau répétiteur implanté,
- Déverrouillages des portes de sortie ou se trouvant dans le cheminement d'évacuation sans temporisation,
- Coupure des sonorisations de la salle de projection et salles sonorisées dès l'enclenchement du processus d'alarme,
- Remise en lumière normale de la salle de projection et salles plongées dans l'obscurité dès l'engagement du processus d'alarme.

Fonction compartimentage: Sans objet

Fonction désenfumage : Sans objet

Sur commande manuelle d'évacuation générale située sur le matériel principal

Fonction évacuation

- Diffusion de l'alarme restreinte au niveau de l'E.C.S.,
- Diffusion du signal d'évacuation, alarme générale (A.G.) et message, audible en tout point du bâtiment sans temporisation,
- Diffusion des informations sonores et visuelles au tableau répétiteur implanté,
- Déverrouillages des portes de sortie ou se trouvant dans le cheminement d'évacuation sans temporisation,
- Coupure des sonorisations de la salle de projection et salles sonorisées dès l'enclenchement du processus d'alarme,
- Remise en lumière normale de la salle de projection et salles plongées dans l'obscurité dès l'engagement du processus d'alarme.

Sur commande manuelle de l'UCMC1 – désenfumage de la réserve - ZF01

- Commande des DENFC hauts et bas, sans temporisation,
- Arrêt de la ventilation de confort de la réserve.

Sur commande manuelle de l'UCMC2 - désenfumage des salles du musée

- Commande des volets de désenfumage hauts et bas, sans temporisation,
- Arrêt de la ventilation de confort du hall.

Sur commande manuelle de l'UCMC3 – désenfumage de la salle de projection

Commande des volets de désenfumage hauts et bas, sans temporisation,
 Arrêt de la ventilation de confort de la salle.



CORRELATION ZD/ZS

FAIT	FAIT GENERATEUR		ZONE AFFECTEE		ZONE AFFECTEE				EVACUAT	ION	COMPA	ARTIMENT	IMENTAGE			DESENFUN	ИAGE			DAS CO	MMUI	NS
N°	N°	N°			N°	NIVEAU	LOCALISATION	Diffusion Alarme	I.S. PORTES	N°AT	Ferme	eture	N°AT	Ouve	rture	Marche	Inhibition	N°AT	Sig	nalisatior	ıs Spéci	fiques
DE ZD	ZDA	ZDM	N° 2C	N° ZF	ZA			AG/ AGS/DL	Dévérr	Sono/lumière	PCF	CCF	NAA	VB	VH	VE VS	Etage	СТА	PCF	CCF	VE '	VS CR
1	ZD01				ZA1	R+1	Zone auto. Bibliothèque	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
2	ZD02				ZA1	R+1	Zone auto. Locaux R+1	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
3	ZD03				ZA1	R+1	Zone auto. Circulation « locaux » R+1	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
4	ZD04				ZA1	R+1	Zone auto. Régie R+1	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
5	ZD05				ZA1	R+1	Zone auto. Salle de projection R+1	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
6	ZD06				ZA1	R+1	Zone auto. Locaux salle de projection R+1	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
7	ZD07				ZA1	R+1	Zone auto. Bureaux R+1	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
8	ZD08				ZA1	R+1	Zone auto. Circulation « bureaux » R+1	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
9		ZD09			ZA1	R+1	Zone manuelle R+1	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
10	ZD10				ZA1	RDC	Zone auto. Hors projet	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
11	ZD11				ZA1	RDC	Zone auto. Restauration/cuisine	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
12	ZD12				ZA1	RDC	Zone auto. Personnels	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
13	ZD13				ZA1	RDC	Zone auto. Locaux techniques/ PC sécurité RDC	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
14	ZD14				ZA1	RDC	Zone auto. Salles d'exposition sud	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
15	ZD15				ZA1	RDC	Zone auto. Salles d'exposition Nord	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
16	ZD16				ZA1	RDC	Zone auto. Locaux techniques/ réserves RDC	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
17	ZD17				ZA1	RDC	Zone auto. Grande réserve RDC	х	AT4	AT1/AT2/AT3												
18		ZD18			ZA1	RDC	Zone manuelle réserves RDC	х	AT4	AT1/AT2/AT3												
19		ZD19			ZA1	RDC	Zone auto. Salles d'exposition RDC	Х	AT4	AT1/AT2/AT3												
20		ZD20			ZA1	RDC	Zone manuelle locaux sud RDC	х	AT4	AT1/AT2/AT3												

EXIGENCES UGA

		NATURE DCT	MODE [MATERIE	EL DEPORTE CMSI				
UGA	ZA – AT	DSNA – BAAS – SSS –DL-DAGS	CONTACT AUX UGA	EMISSION	RUPTURE	VT	MD (VTP)	LIAISON DCT	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
1	ZA1	DSNA / DL		X				Surveillée	Temporisation = 0 mn
1	AT4	ISSUES DE SECOURS	X		X			Non surveillé	Temporisation = 0 mn
1	AT1/AT2	COUPURE SONORISATION	Х		х			Non surveillé	Temporisation = 0 mn Cable C2 si commande à rupture, Câble CR1 si cde à émission
1	AT3	REMISE EN LUMIERE DE TOUTE LES SALLES	Х		X			Non surveillé	Temporisation = 0 mn Cable C2 si commande à rupture, Câble CR1 si cde à émission

EXIGENCES CMSI (DAS-DAC)

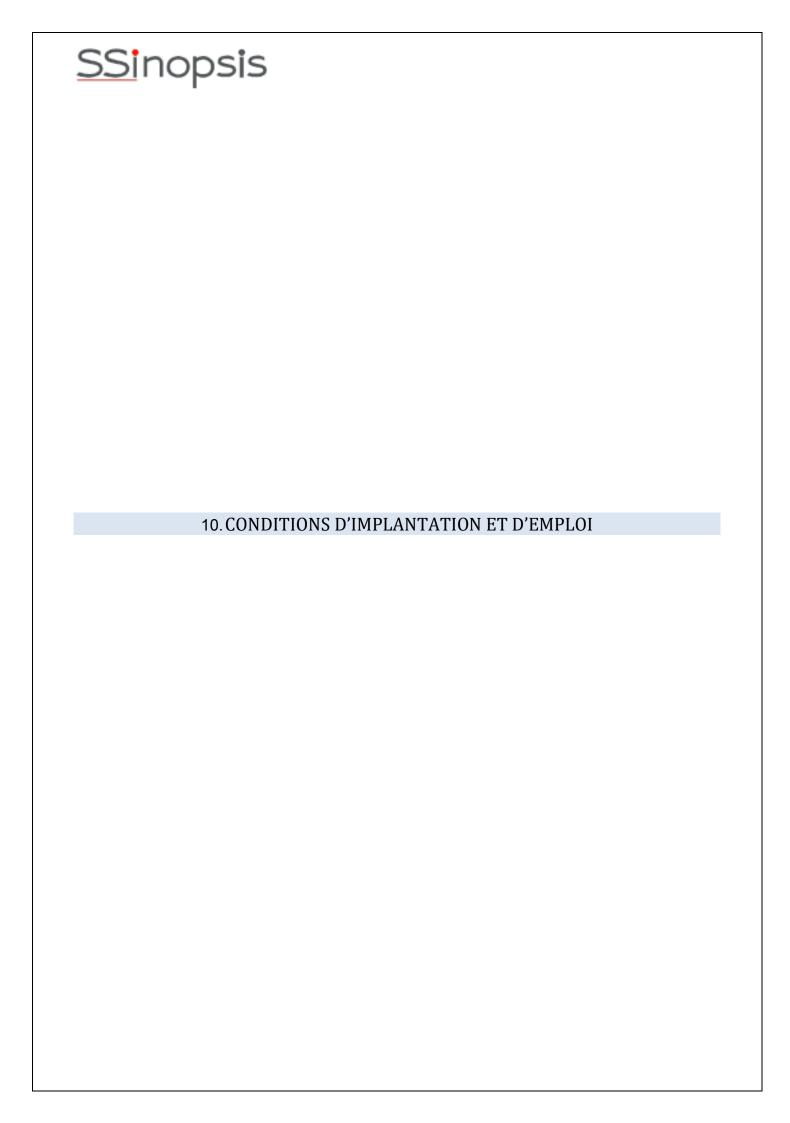
	DAS / DAC			TELE	COMMANDE		CARACTE	CARACTERISTIQUE DE L'ENTREE		ITREE	CONT DE POS		CARLAGE			
N°DAS / DAC	DESIGNATION & TYPE	FONCTION	Cur 7DA	Cur 7DM	Cur LICMC	Sur	Pneumatique ou		Electriq	ue	Λ++	Sec	CMCI	DLIC	MD	LIGNE
IDENTIFIANT	DESIGNATION & TYPE	CONCERNEE SUR UCMC	Sur ZDA	Sur ZDIVI	Sur UCMC	DCM / DAC	mécanique	E/R	Tension	Puissance	Att	Sec	CMSI	воѕ	IVID	LIGNE
DAC 1 à DAC 5	Dispositifs adaptateurs de commande	ZF01			х			E	(1)	(1)			(1)	(1)	(1)	(1)
VH1-à VH5	Ouvrants hauts Salles d'exposition	ZF01				Х		Е	(1)	(1)			(1)	(1)	(1)	(1)
DAC 6 à DAC 9	Dispositifs adaptateurs de commande	ZF02			X			Е	(1)	(1)			(1)	(1)	(1)	(1)
VH6-à VH9	Ouvrants hauts Salles d'exposition	ZF02				Х		E	(1)	(1)			(1)	(1)	(1)	(1)
DAC 10	Dispositifs adaptateurs de commande	ZF03			×			E	(1)	(1)			(1)	(1)	(1)	(1)
VH10	Ouvrant haut Salle de représentation	ZF03				X		E	(1)	(1)			(1)	(1)	(1)	(1)
DAC 11 à DAC 12	Dispositifs adaptateurs de commande	ZF04			x			Е	(1)	(1)			(1)	(1)	(1)	(1)
VH11-VH12	Ouvrants hauts Réserve	ZF04				Х	х	Е	(1)	(1)			(1)	(1)	(1)	(1)

EXIGENCE CMSI (US-UCMC)

EXIGENCE CMSI (US-UCMC) NOMBRE DE	UCMC	US	ZF - ZC - AT - CR		ROLE DE ITION	MODE 1	DE TELECOMM	ANDE	MATERIEL DEPORTE CMSI			Liaison DAS / DCT Prescriptions particulières		
FACETTES CMSI				ATTENTE	SECURITE	EMISSION	RUPTURE	TENSION	VT	MD (VTP)	L Cde	LCtr	particulieres	
1	Х	x	ZF01			x		24/48V	CR1	Implantation MD voire page 23	S	23	1	
2	Х	х	ZF 02	Х	Х	х		24/48V	CR1	Implantation MD voire page 23	S	23	1	
3	Х	х	ZF03	Х	Х	х		24/48V	CR1	Implantation MD voire page 23	S	23	1	
4	Х	х	ZF04	Х	Х	х		24/48V	CR1	Implantation MD voire page 23	S	23	1	

- ①→Les conducteurs des lignes de commandes doivent présenter une section égale ou supérieure à 1,5 mm² pour les câbles rigides et à 1 mm² pour les câbles souples.
- Les lignes de télécommande par émission de courant ainsi que les lignes de contrôle doivent être réalisées, soit en câbles de la catégorie CR1 (au sens de la norme NF C 32-070), soit en câbles de la catégorie C2 (au sens de la norme NF C 32-070) placés dans des Cheminements Techniques Protégés. Toutefois, elles peuvent être réalisées en câbles de la catégorie C2 et sans protection contre l'incendie dès qu'elles pénètrent dans la zone de mise en sécurité (Z.S.) correspondant aux D.A.S. qu'elles desservent.
- ③→La surveillance des lignes de télécommande à émission et des lignes de contrôle est obligatoire. Il est admis que ces lignes reliant un matériel déporté de C.M.S.I. à un D.A.S. puissent ne pas être surveillées si l'ensemble des conditions suivantes est respecté :
- chaque ligne à une longueur inférieure à 3 m et elle est facilement visitable
- la totalité des lignes, le matériel déporté et le D.A.S. télécommandé se trouvent dans le même volume
- une protection renforcée contre les chocs mécaniques est assurée à ces lignes Ce principe est également applicable à un matériel déporté desservant un et un seul Dispositif Actionné de Sécurité (D.A.S.) commun à deux Zones de mise en Sécurité (Z.S.).





Condition d'implantation du ou des matériel(s) principal (aux)

L'ECS et le CMSI seront implantés dans le PC sécurité, CF 1h. Ce local sera surveillé par un détecteur automatique

Implantation des détecteurs automatiques d'incendie

Les détecteurs automatiques d'incendie, appropriés aux risques, seront installés dans les locaux à risques, la salle de représentation, les salles d'exposition du musée, sauf sanitaires et escaliers.

Les détecteurs placés dans les locaux fermés seront équipés d'indicateur d'action placés judicieusement au-dessus des portes.

L'entreprise titulaire du lot SSI, fournira les synoptiques, les plans, listing et implantation des détecteurs et déclencheurs manuels qui seront attribués à chacune de ces zones de détection.

Il sera amené une attention particulière pour que l'identification des points de détection (D.A.I.) sur l'E.C.S. soient conforment aux plans et listing.

<u>Pour rappel</u>, l'implantation des détecteurs se fera suivant la norme NFS61-970, les coefficients de risques à appliquer sont :

K=0,3 pour les locaux à sommeil, K=0,6 pour les autres locaux, K=1 pour les circulations et les bureaux.

Condition d'implantation des déclencheurs manuels d'alarme (MS65)

Ils seront installés dans les circulations au droit des escaliers et au droit des portes donnant directement sur l'extérieur.

Ces déclencheurs manuels seront de type, à membrane déformable et équipés d'un clapet de protection. Ce clapet doit pouvoir s'ouvrir facilement sans l'aide d'un outil.

Ils seront placés à une hauteur comprise entre 0,9m et environ « 1,30 » mètre au-dessus du niveau du sol et ne pas être dissimulés par le vantail d'une porte lorsque celui-ci est maintenu ouvert.

Condition d'implantation des déclencheurs manuels des issues de secours ou portes verrouillées

De couleur certes, ils seront placés à une hauteur comprise entre 0,9m et environ « 1,30 » mètre au-dessus du niveau du sol et ne pas être dissimulés par le vantail d'une porte lorsque celui-ci est maintenu ouvert.

Condition d'implantation des Diffuseurs d'Alarme générales (D.S.N.A., diffuseurs lumineux)

Conformément à l'article MS 65 §3, les diffuseurs sonores d'alarme doivent être mis hors d'atteinte du public par éloignement (hauteur minimum de 2,25m) ou par interposition d'un obstacle.

Cas des diffuseurs lumineux :

Ils doivent être installés dans les endroits où la personne en situation de handicap peut être isolée. Dans les sanitaires publics et code du travail, les sous-sols, les vestiaires du personnel, les locaux techniques.

Condition d'implantation des tableaux répétiteurs d'alarme et CMSI

Sans objet.

Condition d'implantation des boites de jonction

Toutes jonctions sur les câbles, autres que celles situées à l'intérieur des enveloppes des composants du système (détecteurs, interface d'entrée sortie (I/O), D.M,) doivent être évitées autant que possible.

Lorsque ceci n'est pas possible :

Les dispositifs de dérivation ou de jonction correspondants et leurs enveloppes doivent satisfaire à l'essai au fil incandescent défini dans la norme NF EN 60695-2-11, la température du fil incandescent étant de 960 °C ;

Les connexions doivent être réalisées dans un boîtier de raccordement adapté (au type de câble, à la section des conducteurs, etc.), exclusivement dédié au S.S.I., accessible et identifié, pour éviter toute confusion avec les autres installations ;

Le câblage aboutissant aux points sur les circuits de détection doit être réalisé de façon à réduire au minimum le risque de dommage mécanique, seules les entrées/sorties prévues et réservées aux câbles doivent être utilisées. Le nombre des jonctions doit être réduit au minimum sur le parcours du câblage aboutissant aux points sur les circuits de détection.

Condition d'implantation des matériels déportés du C.M.S.I. (NFS61-932)

MODULE DEPORTE MD	M.D. IMPLANTE DANS LES Z.S.	M.D. IMPLANTE HORS Z.S.	IMPLANTE DANS LE MEME LOCAL	IMPLANTE HORS LOCAL	REMARQUE
Gérant un ou plusieurs types de fonction de mise en sécurité	Pas de V.T. P	V.T. P			
Disposé sur voie de transmission distincte ou redondante	V.T.P.	V.T.P.			V.T.P. quel que soit l'implantation
Disposé sur voie de transmission rebouclée	Pas de V.T. P	V.T. P			Les M.D. doivent être implantés dans les chacune des zones concernées
Implanté dans un même local et gérant un ou plusieurs D.A.C. de même nature			Pas de V.T. P	V.T. P	Lorsqu'un local comprend plusieurs Z. F
M.D. gérant un ou plusieurs coffrets de relayage			Pas de V.T.P si placé dans le même local que le C.R. Ou placé en extérieur ou dans le local SSI	V.T.P si non placé dans le même local que le C.R. ou non placé en extérieur	
Relié au matériel central par une voie unique non rebouclée	Pas de V.T.P.	V.T. P			M.D. doit être placé dans la Z.S. concernée.
Qui gère un D.A.S. commun	Pas d'obligation V.T.P.	V.T.P.			Peut être placé indifféremment dans l'une ou l'autre de ces Z.S. concernée

Note: Si un matériel déporté est implanté dans le même local que les matériels centraux, il n'est pas nécessaire de le placer en V.T.P.

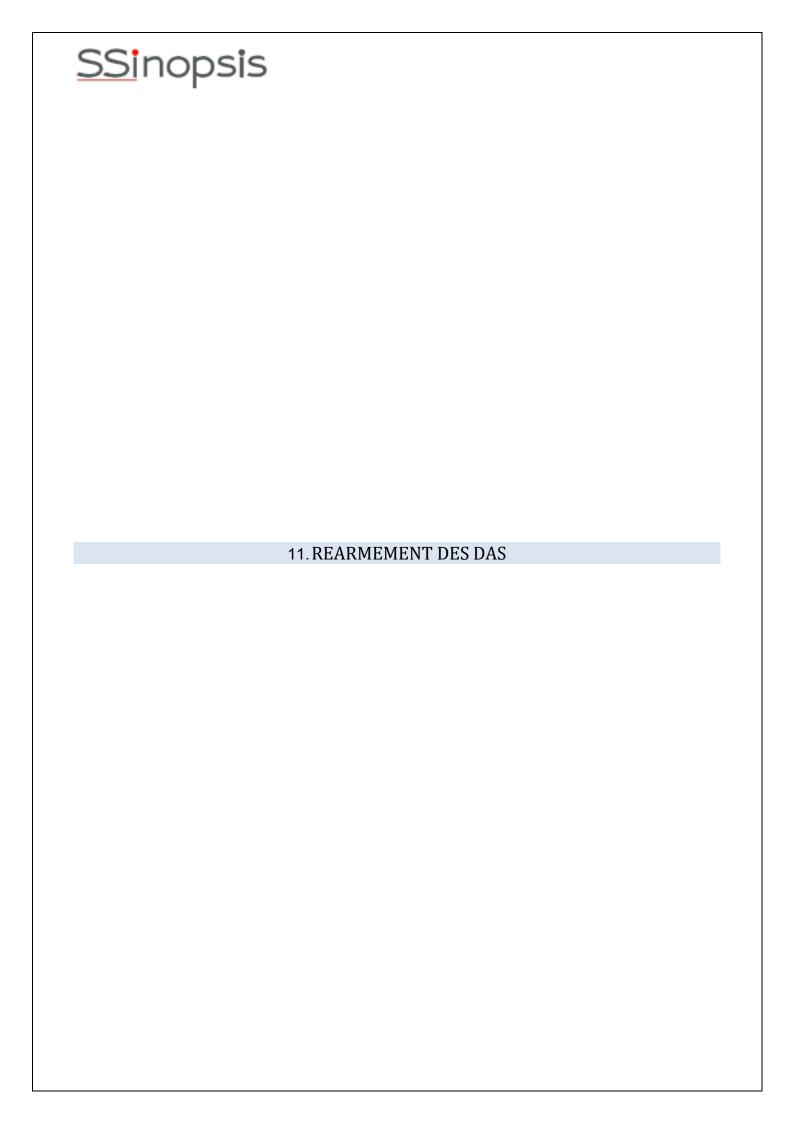
Condition d'implantation des A.E.S. / E.A.E.S

Si elles font partie du SSI, les alimentation(s) de sécurité (A.E.S. /E.A.E.S.) du S.S.I. doivent être implantées soit dans l'emplacement réservé au service de sécurité incendie, soit en Volume(s) Technique(s) Protégé(s) V.T.P., dans le local SSI ou en VTP dans l'établissement.

L'autonomie d'une A.E.S /E.A.E.S. à batterie d'accumulateurs doit être de 12 h en état de veille suivie d'une heure en état de mise en sécurité pour le scénario de mise en sécurité dont la consommation en énergie est la plus importante.

<u>Un bilan de puissance sera effectué et transmis au coordinateur S.S.I</u>. ainsi que le relevé de consommation pour la vérification de l'adéquation entre la capacité batterie et la consommation réelle.

Il n'est pas autorisé de positionner des éléments non NF dans les enveloppes des matériels centraux certifiés NF ou dans l'enveloppe de l'A.E.S. certifiées NF.



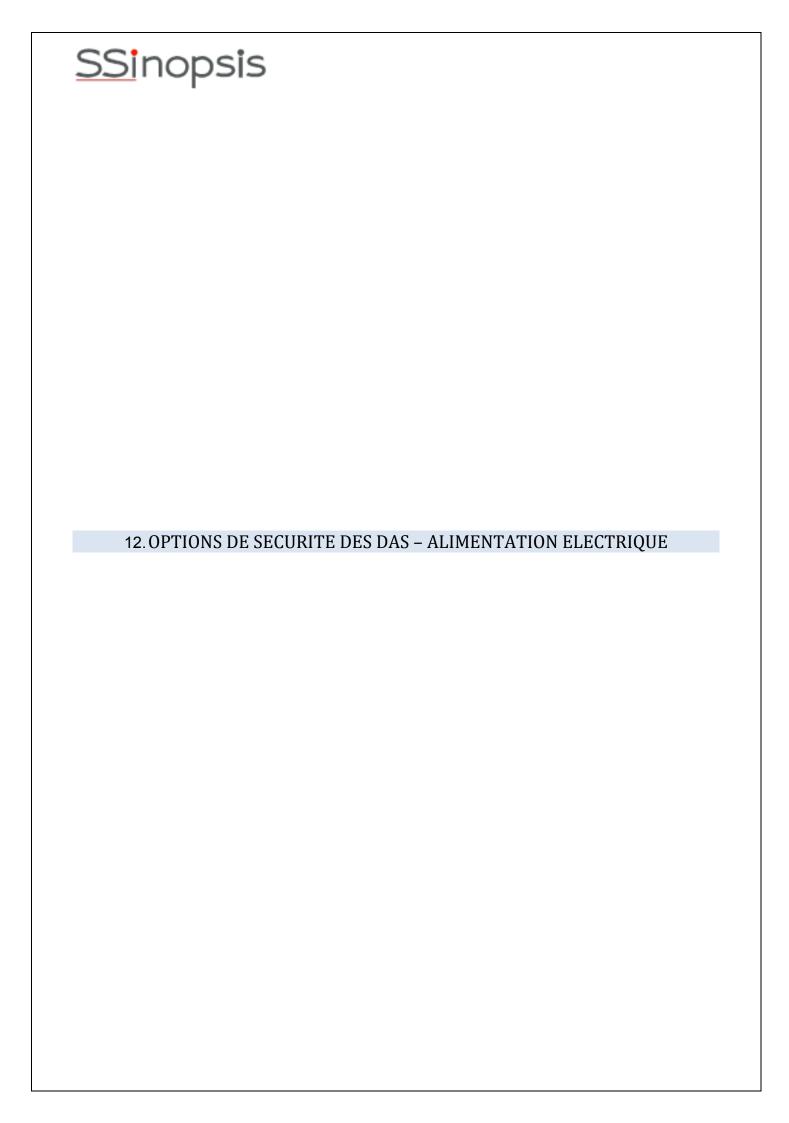
SSinopsis

MUSEE D'ARTS CONTEMPORAIN Dossier 291482-1

Conformément à l'article MS60 §4, au moment de leur mise en œuvre, les mécanismes de commande des dispositifs actionnés de sécurité doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal en cours de validité délivré par un laboratoire agréé.

Réarmement des portes à fermeture automatique

Sans objet



SSinopsis

MUSEE D'ARTS CONTEMPORAIN Dossier 291482-1

Alimentation électrique des matériels principaux

L'alimentation électrique normale des matériels centraux du SSI doit être conforme à l'article EL12, c'est-à-dire non coupée par l'arrêt d'urgence de l'établissement.

Pour rappel : NFS 61-932 § 6.1, la source principale (normal/remplacement) du matériel central du S.M.S.I. doit être réalisée au moyen <u>d'une dérivation issue directement du tableau principal ou du tableau électrique de sécurité du bâtiment ou de l'établissement.</u>

Cette dérivation doit être sélectivement protégée, correctement étiquetée, réservée à l'usage exclusif du S.S.I., réalisée en câble de la catégorie CR1 au sens de la norme NF C 32-070. Elle peut être commune pour l'alimentation d'autres équipements du S.M.S.I

De la même manière, la source principale (normal/remplacement) du matériel central du SDI doit être réalisée au moyen d'une dérivation issue directement du tableau principal ou du tableau électrique de sécurité du bâtiment ou de l'établissement.

Clapets coupe-feu

A compléter



Les lignes électriques mises en œuvre dans le cadre de la réalisation d'un Système de Mise en Sécurité Incendie (S.M.S.I.) ne doivent en aucun cas emprunter un conduit aéraulique.

Les câbles et canalisations pneumatiques doivent être fixés à un élément stable de la construction (en aucun cas, un câblage dit « volant » n'est acceptable).

En aucun cas les câbles doivent transiter par les escaliers protégés sauf s'ils sont implanté en VTP.

Les câbles courants faibles et courants forts doivent être séparés dans leur cheminement.

Diamètre minimal ou section minimale des conducteurs (NFS 61-932)

TYPE DE LIAISON	DIAMETRE MINIMAL EN mm	SECTION MINIMALE EN FILS SOUPLE EN mm ²	SECTION MINIMALE FILS RIGIDE en mm²
Voie de transmission	0,8		
Ligne de télécommande		1	1,5
Ligne de contrôle	0,8		
Liaison diffuseurs sonores/ diffuseurs lumineux		1	1,5
Liaison D.M.	0,8		
Liaison S.D.I./C.M.S.I.	0,8		
Liaison T.R.E./U.A.E.	0,8		
Liaisons d'alimentation électrique en énergie		1	1,5
Autres liaisons sans énergie	0,8		

Ces valeurs sont données à titre indicatif. Se référer aux données du constructeur des matériels centraux en tenant compte des longueurs de lignes, des pertes en ligne et des puissances véhiculées.

La tension aux bornes du D.C.T. doit être conforme aux données du constructeur.

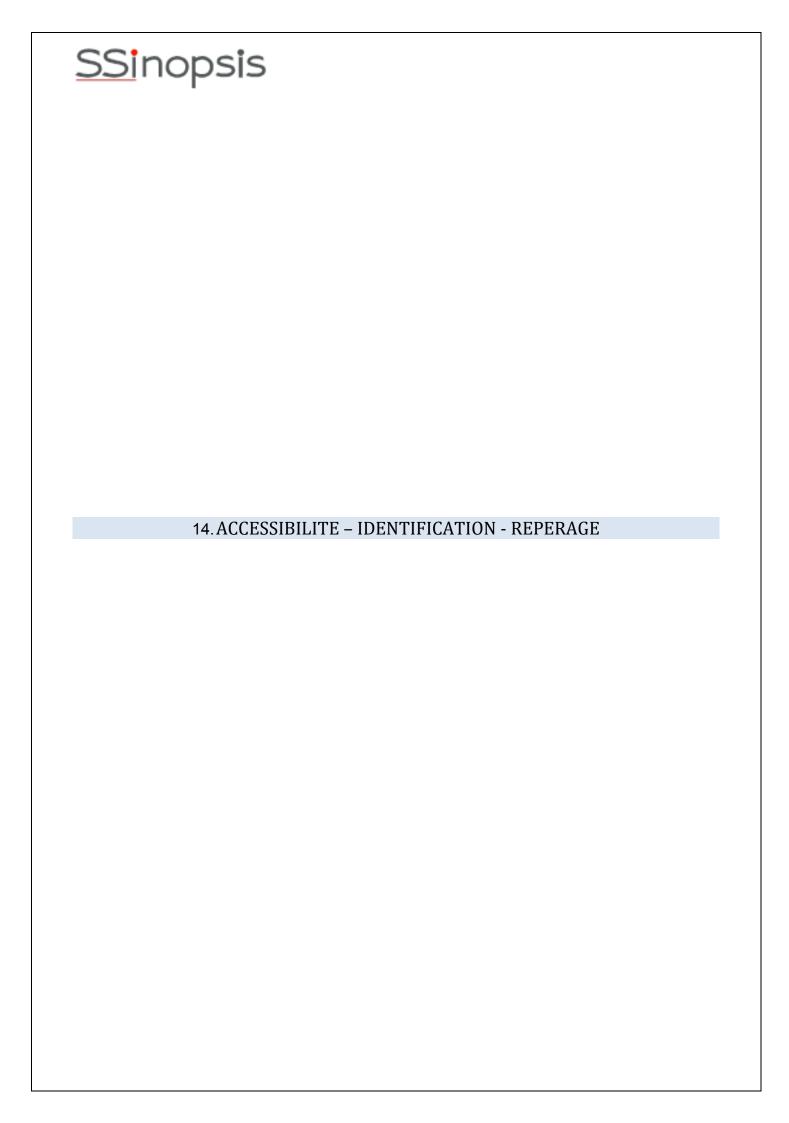
Les caractéristiques (telles que section, écran, etc.) des câbles de l'installation doivent respecter les prescriptions des constructeurs de matériels centraux.

Type et nature du câble (NFS 61-932)

S.D.I C.M.S.I.	TYPE DE COMMANDE	SUPERVISION	CABLE	OBSERVATION
E.C.S et C.M.S.I.	Permanente	NON	Minimum C2	
Liaison S.D.I - C.M.S. I	Permanente	OUI	Minimum C2	
Détecteur automatique d'incendie (D.A.I.)	Permanente	OUI	CR1 ou C2	De l'E.C.S. au premier D.A.I = CR1 et du dernier D.A.I à l'E.C.S. = CR1 ou tout CR1
Indicateur d'action (I.A.)	Émission	NON	C2	
Tableau de report (T.R.C T.R.E.)	Permanente	OUI	CR1	
Déclencheur manuel d'alarme	Permanente	OUI	CR1 ou C2	De l'E.C.S. au premier D.M. = CR1 et du dernier D.M. à l'E.C.S. = CR1 ou tout CR1
Voie de transmission du C.M.S.I.	Permanente	OUI	CR1	

RECOMMANDATIONS	NORME- ARTICLE
Séparer courants forts - courants faibles	NFS 61-970
Pas de câbles transitant dans les escaliers protégés	CO53§4
Dans la traversée de locaux non surveillés (locaux non surveillés = pas de détecteurs)	NFS 61-970
- ligne non rebouclée : CR1 dans la traversée de ces locaux	
- ligne rebouclée : CR1 dans la traversée de ces locaux si l'aller et le retour passent dans ces locaux	NFS 61-970
Pas de traversée des locaux à risques particuliers d'incendie, par canalisations d'installation de sécurité autres que celles destinées à l'alimentation d'appareils situés dans ces locaux. Dans ce cas câbles CR1-C1	EL16

Les câbles de catégorie CR1 transitant à l'extérieur devront être protégés du rayonnement ultraviolet par des gaines ou des chemins de câbles fermés.



<u>SSi</u>nopsis

MUSEE D'ARTS CONTEMPORAIN Dossier 291482-1

Tous les dispositifs de commande ne doivent pas être dissimulés par le vantail d'une porte lorsque celui-ci est en position ouverte. De plus, s'il est nécessaire de signaler la présence des dispositifs de commande.

Leur implantation doit être prévue pour permettre une accessibilité permanente.

Les déclencheurs manuels d'alarme doivent être visibles et facilement accessibles. Les déclencheurs manuels d'alarme et les dispositifs de demande d'ouverture d'issues de secours doivent être installés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,3 m du sol et ne doivent pas présenter une saillie supérieure à 0,10 m.

Les D.A.S., les D.C.T. et les D.A.C. doivent être installés de façon à rendre aisées les interventions de maintenance et de vérification.

Ces interventions peuvent toutefois nécessiter l'ouverture d'une trappe de visite, par exemple ; dans ce cas, celle-ci sera placée au droit du dispositif.

Dans tous les cas, une information visible depuis le sol du local indiquera la nature de l'appareil.

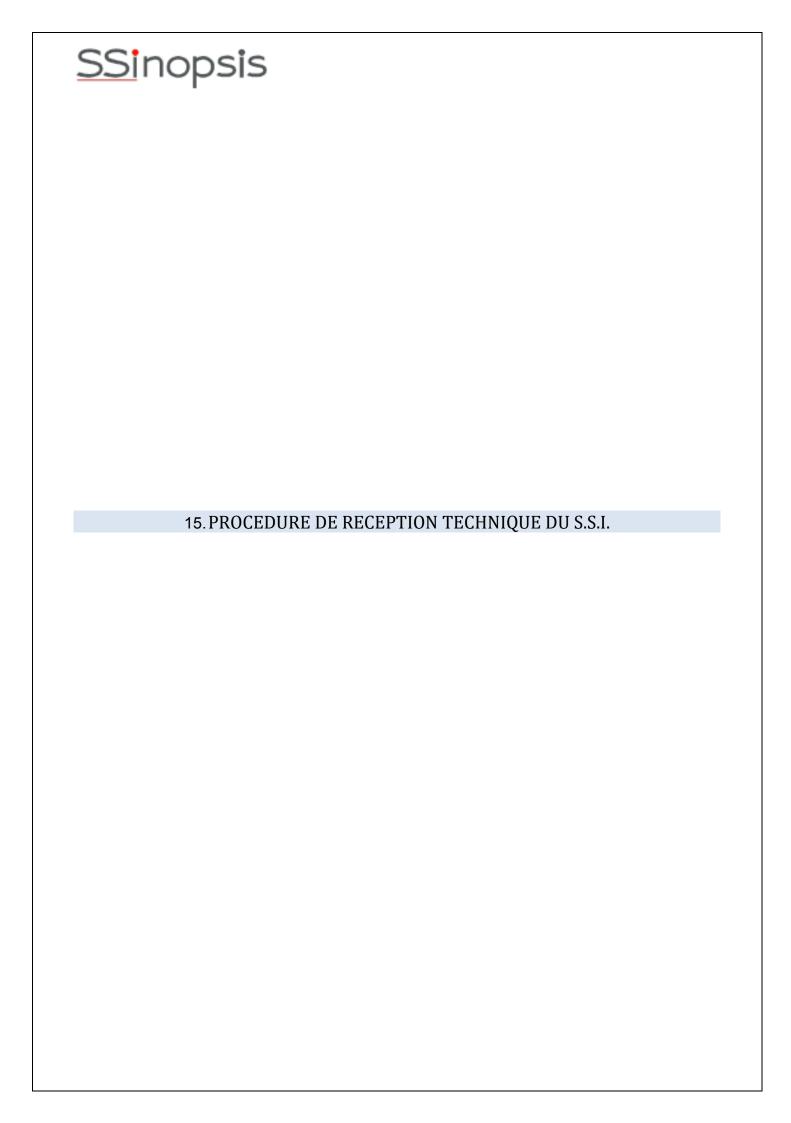
Le repérage des installations du S.S.I. (DA, DM, DAS...) devra être effectué en totalité de manière sûre et durable.

L'ensemble des repérages devra être identique aux repérages mentionnés sur les plans, schémas et libellés informatiques des matériels centraux.

Les matériels du S.S.I. doivent être fixés aux éléments stables de la construction.

Le repérage des câbles doit faciliter les interventions dans un cadre de maintenance (préventive et/ou corrective) et/ou de modification d'installation lors d'une adaptation de celle-ci. En conséquence tous les câbles du S.S.I. doivent être repérés sur le câble au niveau des bornes :

- De chaque matériel central, dispositif de commande ou matériel déporté,
- Des équipements d'alimentation électrique (A.E.S. /E.A.E.S.),
- Des boîtes de jonctions et/ou de dérivation,
- Des détecteurs automatiques d'incendie
- Des déclencheurs manuels d'alarme,
- Des D.A.S, des D.C.T, des D.A.G.S, des T.R.C. et T.R.E.



<u>SSi</u>nopsis

MUSEE D'ARTS CONTEMPORAIN Dossier 291482-1

Avant toute réception technique organisée par le coordinateur S.S.I, les documents d'auto contrôle exécutés par les entreprises devront être disponibles et remis au coordinateur S.S.I.

En application de l'article MS73§1, avant leur mise en service, les appareils et installations fixes doivent faire l'objet d'une vérification.

L'installateur réalise pour chaque matériel qui le concerne, l'ensemble des essais par autocontrôle et doit établir un document indiguant les résultats obtenus et attestant du bon fonctionnement de chacun de ces matériels.

Ce document doit être fourni, au coordinateur S.S.I. Le résultat de chaque essai est enregistré sur des fiches d'autocontrôle et seront intégrées dans le dossier d'identité du S. S.I. en complément du rapport de réception technique du SSI établi par le coordinateur S.S.I.

RECEPTION TECHNIQUE DU S.D.I (NFS 61-970)

- Procédure de réception technique du S.D.I.
- Essais de surveillance de chaque circuit filaire au départ de l'ECS et de l'EAE
- Essai de surveillance de chaque circuit de détection radio
- Essai d'alarme feu par zone de détection, de chaque détecteur ponctuel, linéaire, multi ponctuel
- Essai de chaque déclencheur manuel d'alarme
- Essai de dérangement par zone de détection pour les détecteurs ponctuels
- Essai de dérangement des détecteurs multi ponctuels
- Essai de dérangement de chaque détecteur linéaire de fumée
- Essais d'efficacité par foyer type de site

RECEPTION TECHNIQUE DU S.M.S.I. (NFS 61-932)

- Procédure de réception technique du S.M.S.I.
- Essais des commandes manuelles (locales ou centralisées) par Z.S.
- Corrélation Z.D. / Z.S -vérification des scénarios Vérification des automatismes
- Énergie électrique vérification de la signalisation sur l'U.S. du (des) défauts des alimentations
- T.R.E: vérification des signalisations de défaut
- Énergie pneumatique vérification des signalisations de défaut de l'étanchéité du réseau
- Contrôles visuels du système installé conforme à la mission définie
- Dossier d'identité S.S.I Vérification des documents techniques contenus dans le dossier d'identité

Ces essais permettront également de vérifier la concordance entre les libellés indiqués sur les équipements E.C.S. et C.M.S.I. avec les appellations des plans d'implantation.

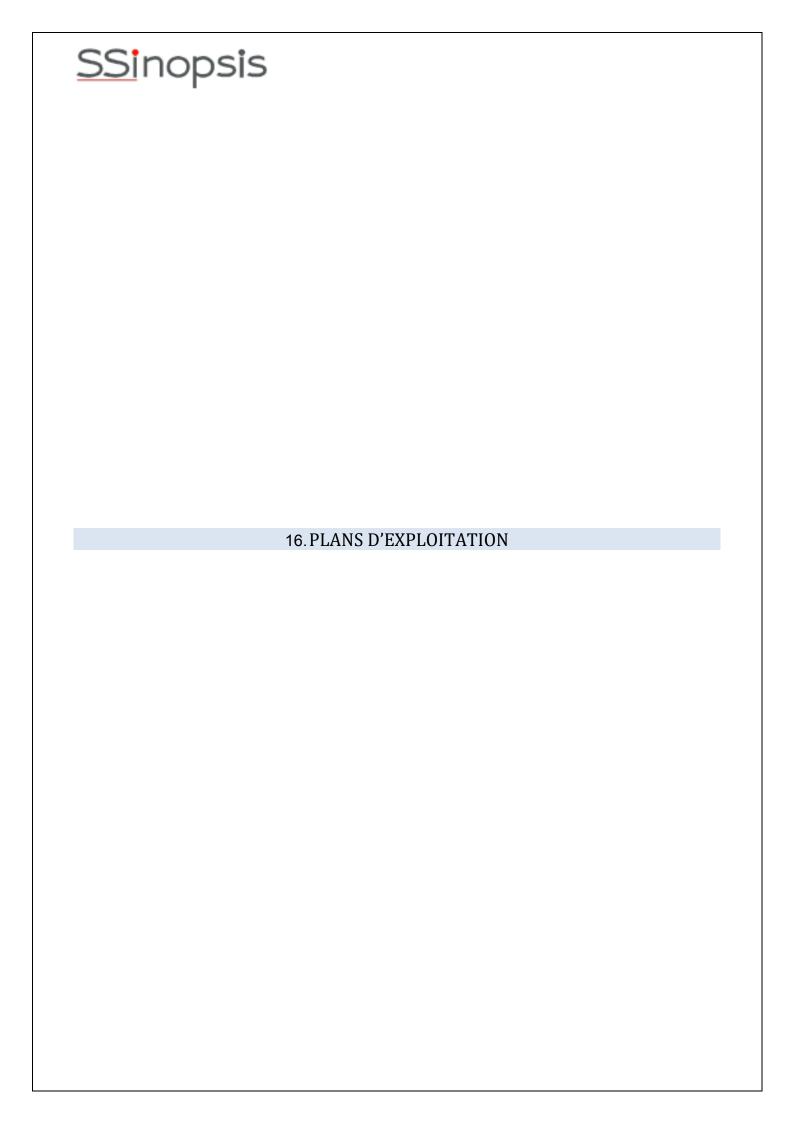
A la suite de ces essais, le coordinateur S.S.I. fournira un rapport de réception technique qui sera transmis à toutes les entreprises avec copie au maitre d'ouvrage et maitre d'œuvre.

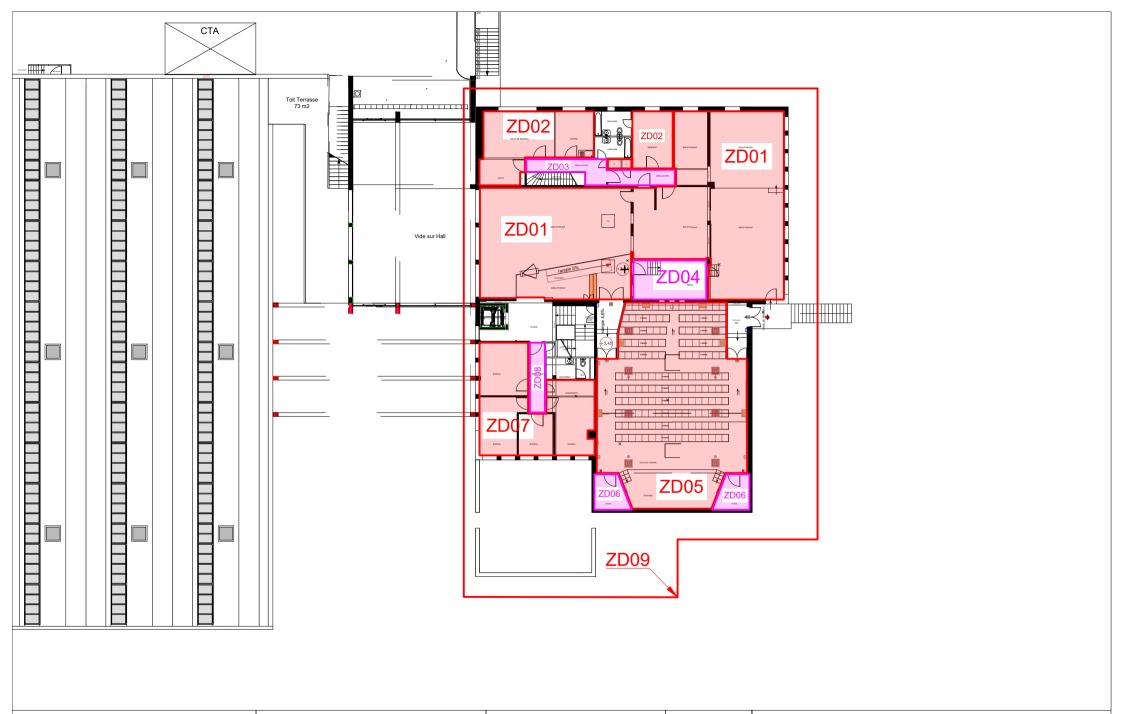
Note: Le représentant de l'établissement défini ainsi que le ou les représentants des installateurs doivent s'assurer que lors de la réception technique du S.S.I., toutes les dispositions de sécurité et d'informations sont prises au niveau du personnel de l'établissement, des occupants et des visiteurs ainsi que pour l'exploitation du bâtiment pour n'engendrer aucuns dommages corporels ainsi qu'aucune détérioration matérielle pendant les essais de réception.

Avant toute réception organisée par le coordinateur S.S.I, l'installateur réalise pour chaque matériel qui le concerne, l'ensemble des essais par autocontrôle et doit établir un document indiquant les résultats obtenus et attestant du bon fonctionnement de chacun de ces matériels.

Ce document doit être fourni, au coordinateur S.S.I. Le résultat de chaque essai est enregistré sur des fiches d'autocontrôle et seront intégrées dans le dossier d'identité du S. S.I. en complément du rapport de réception technique du SSI établi par le coordinateur S.S.I.

LA FOURNITURE DE TOUS LES EQUIPEMENTS ET MATERIELS NECESSAIRES AUX ESSAIS SERA A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE.





ZONES AUTOMATIQUES ET MANUELLES R+1

MUSEE D'ARTS CONTEMPORAIN 13008 MARSEILLE

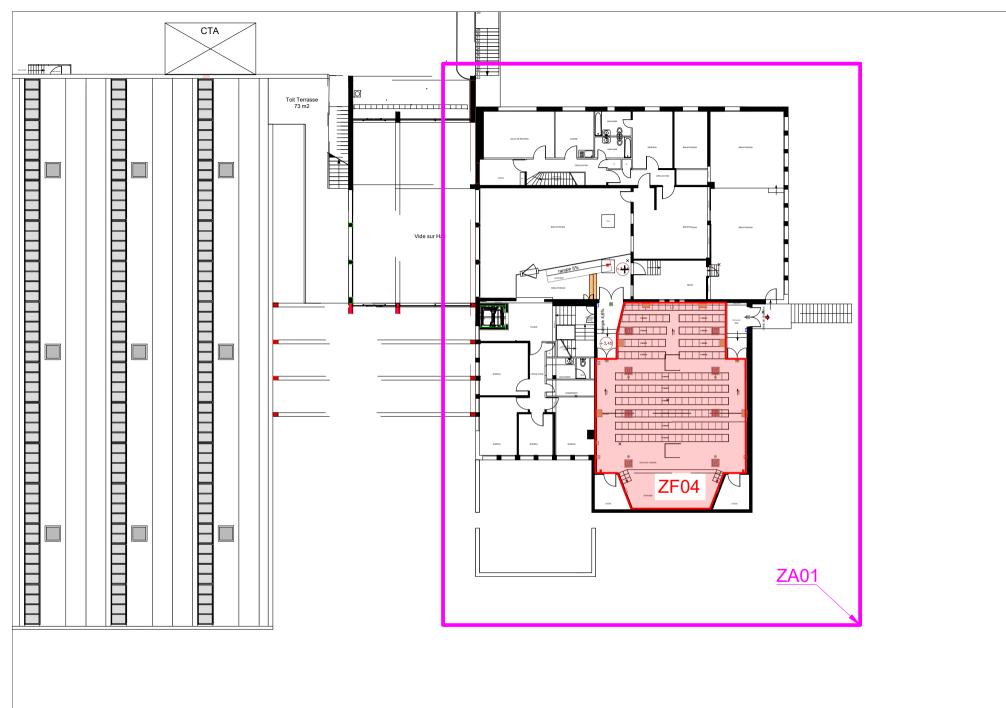
SSINOPSIS

COORDINATION SSI 75 rue Baul Verlaine 69100 Villeurbanne tél.: 04 72 23 59 40 Responsable PP

FORMAT A4 PHASE CONCEPTION- CCF VERSION 1

N° AFFAIRE : 2019-291482

DATE: 15/04/2109 Ech: N° DE PLAN



ZONE DE DESENFUMAGE ZONE D'ALARME R+1

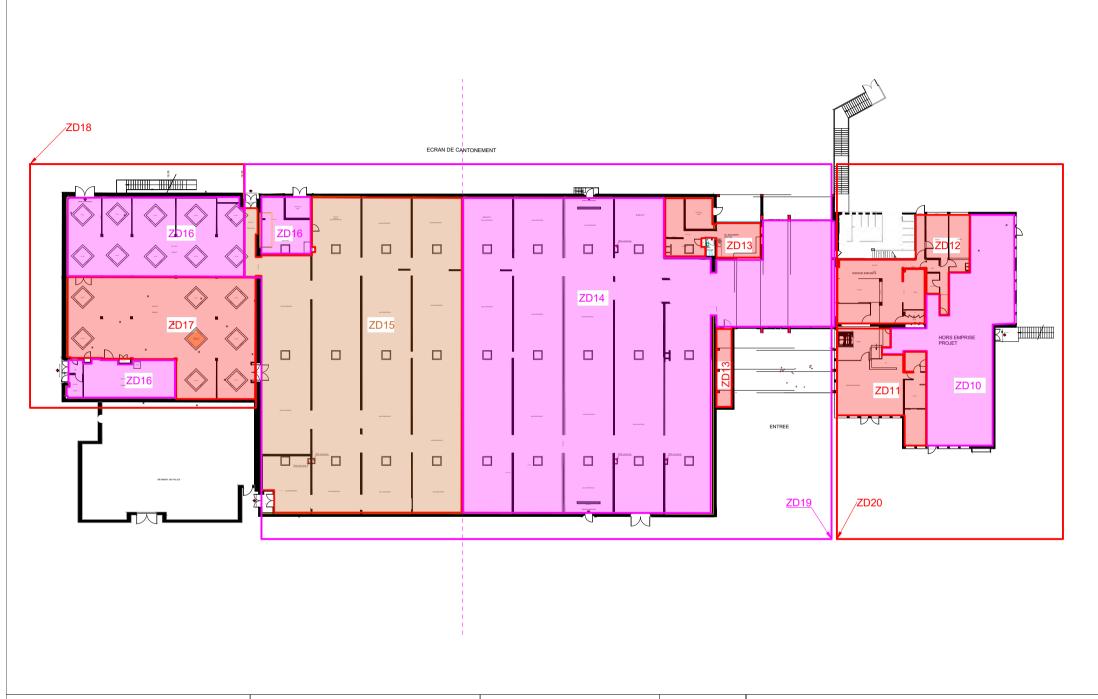
MUSEE D'ARTS CONTEMPORAIN 13008 MARSEILLE SSINOPSIS

COORDINATION SSI 75 rue Baul Verlaine 69100 Villeurbanne tél.: 04 72 23 59 40 Responsable PP

FORMAT A4 PHASE CONCEPTION- CCF VERSION 1

N° AFFAIRE : 2019-291482

DATE: 15/04/2109 Ech: N° DE PLAN



ZONES AUTOMATIQUES ET MANUELLES RDC

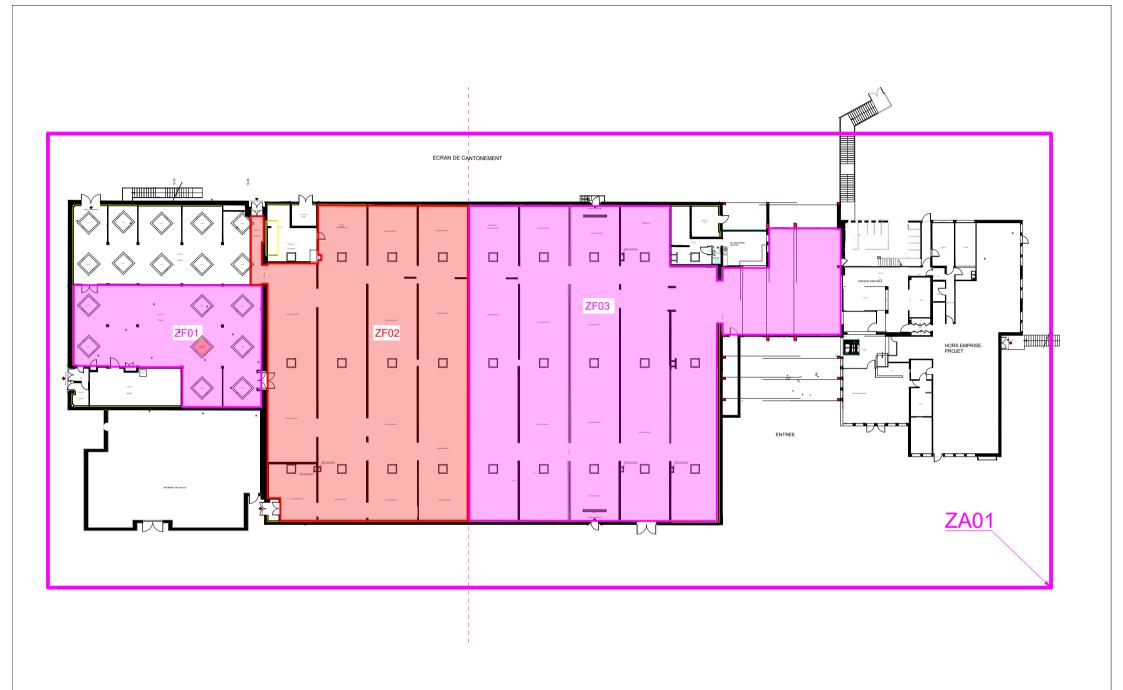
MUSEE D'ARTS CONTEMPORAIN 13008 MARSEILLE <u>ssi</u>nopsis

COORDINATION SSI 75 rue Paul Verlaine 69100 Villeurbanne tél.: 04 72 23 59 40 Responsable PP FORMAT

PHASE CONCEPTION- CCF VERSION 1

N° AFFAIRE : 2019-291482

DATE: Ech: N° DE PLAN



ZONES DE DESENFUMAGE ZONE D'ALARME MUSEE D'ARTS CONTEMPORAIN 13008 MARSEILLE SSINOPSIS

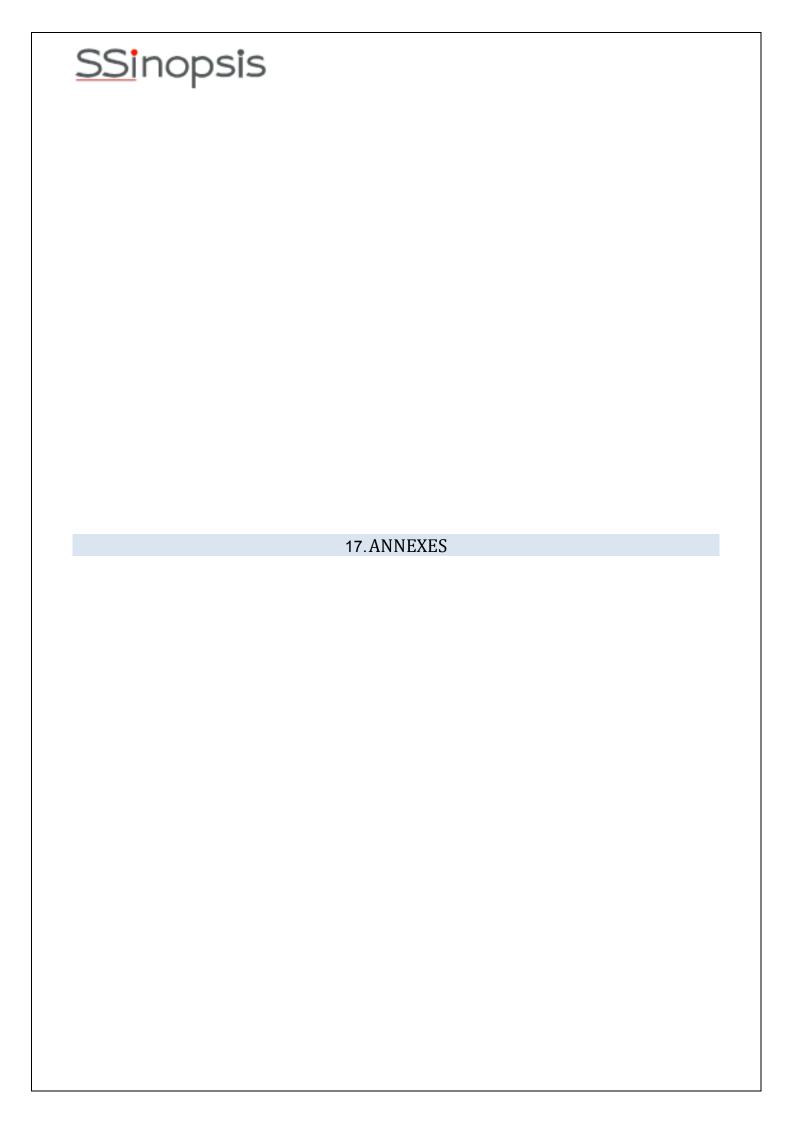
COORDINATION SSI 75 rue Baul Verlaine 69100 Villeurbanne tél.: 04 72 23 59 40 Responsable PP

FORMAT

PHASE CONCEPTION- CCF VERSION 1

N° AFFAIRE : 2019-291482

DATE: 15/04/2109 Ech: N° DE PLAN 2





DOCUMENTS ET INFORMATIONS A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'IDENTITE S.S.I.

Les documents suivants seront à communiquer en1 exemplaire au coordinateur SSI sous forme papier et un sur support électronique.

N°	DOCUMENTS A FOURNIR
1	Notice pour l'exploitation du S.S.I. (S.D.I. et C.M.S.I.) - consignes simplifiées d'exploitation des matériels principaux.
2	Présentation générale du S.S.I. installé
3	Plan d'implantation des matériels centraux du S.S.I., différents équipements de reports et Unité d'Aide à l'Exploitation (U.A.E.) de l'établissement.
4	Plan des faces avant de l'E.C.S. et C.M.S.I.
5	Plans des Zones de Détection (Z.D.) avec localisation (Z.D.A. et Z.D.M.)
6	Plans et/ou schémas des réseaux électriques du S.D.I tels qu'exécutés, avec indication des CTP si requis
7	Plans précisant la localisation et l'identification (repérage sur site) Des Détecteurs Automatiques d'Incendie (D.A.I.)
8	Plans précisant la localisation et l'identification (repérage sur site) : Des Déclencheurs Manuels (D.M.)
9	Plans précisant la localisation et l'identification (repérage sur site) : Des orifices de prélèvement
10	Plans précisant la localisation et l'identification (repérage sur site) : Des Indicateurs d'Action (I.A.)
11	Plans précisant la localisation et l'identification (repérage sur site) : Des Détecteurs Autonomes Déclencheurs (D.A.D.)
12	Plans des Zones de mise en Sécurité (Z.S.) avec localisation (Z.A., Z.C. et Z.F.)
13	Plans et/ou schémas des réseaux électriques du C.M.S.I. tels qu'exécutés, avec indication des CTP si requis
14	Plans précisant la localisation des dispositifs de commande
15	Plans précisant la localisation des Dispositifs Commandés Terminaux (D.C.T.) - D.A.S. – D.A.S auto commandés
16	Plans précisant la localisation des Diffuseurs Sonores et/ou des Blocs Autonomes d'Alarme Sonore (B.A.A.S.), des éléments du Système de Sonorisation de Sécurité (S.S.S.)
17	Des organes de réarmement

N°	DOCUMENTS A FOURNIR
18	Plans précisant la localisation des alimentations, E.A.E. et A.E.S.
19	Plans précisant la localisation des Volumes Techniques Protégés (V.T.P.)
20	Schéma de principe Ventilation avec identification des Z.C., C.T.A. et C.C. F
21	Schéma de principe Désenfumage avec identification des Z.F., des volets et des moteurs de désenfumage
22	Listing de programmation S.D.I. et C.M.S. I
23	Schéma unifilaire du système installé
24	Synoptique S.D.I.
25	Synoptique C.M.S. I
26	Plans et/ou schémas des réseaux aérauliques et pneumatiques du S.S.I. tels qu'exécutés
27	Contrat de maintenance, le cas échéant et notice de maintenance selon la norme NF S 61-933
28	Certificat de conformité au fil incandescent des boites de jonction implantées
29	Carnet de câbles - type, longueur - section
30	Certificat de conformité concernant les matériaux utilisés pour le VTP du S.S. I
31	Tableau d'analyse de risques
32	Attestation de formation des exploitants.
33	Certificats de conformité aux normes des matériels (P.V., certificat ou attestation) et document attestant l'associativité entre les différents constituants (rapport d'associativité).
34	Liste des matériels du S.S.I. installés (désignations, références et quantités).
35	Plan de câblage des baies, le cas échéant.
36	Documentations techniques (mise en service, maintenance, etc.) des matériels du S.S.I. donnant leurs caractéristiques.
37	Rapport d'essais par autocontrôle réalisés par les installateurs.
38	Etude de risque



COMPOSANTS DU S.S.I.	Nom du constructeur	Certificat composant NF	PV d'essai à la norme	Rapport associativité
ECS ou TS	X	X	NFS61-950 / EN54-2, EN54-4-A2	Х
CMSI	Х	X	NFS61-934 - NFS61-935	Х
ECS/CMSI	Х	X	EN54-2, EN54-4, NFS61-934	Х
Détecteur optique de fumée	Х	×	NFS 61-950 - EN54-7	
Détecteur thermo vélocimétrique	Х	X	NFS 61-950 -EN 54-5	
Détecteur thermo statique BS	Х	×	EN 54-5	
Détecteur thermo statique CS	Х	X	EN 54-5	
Détecteur multi capteur de fumée	Х	×	EN54 54-7	
Détecteur optique de flamme	Х	×	EN 54-10	
Détecteur Combi (Fumée/ chaleur)	Х	×	EN 54-5 et EN 54-7	
Détecteur infrarouge	Х	Х		
Détecteur linéaire de fumée	Х	Х	EN 54-12	
Détecteur multi ponctuel	Х	Х	EN 54-20	
Indicateur d'action (I.A.)	Х			
Organe intermédiaire (O.I.)	Х	Х	NFS 61-950 - EN 54-18	
Organe intermédiaire I.C.C. (O.I.)	Х	X	NFS 61-950 - EN 54-17	
Diffuseur sonore non autonome (D.S.N.A.)	Х	X	NFS 32001 - EN 54-3	
Diffuseur d'alarme générale sélective (D.A.G.S)	Х	X	NS 61-936	
Diffuseur lumineux (D.L.)	Х	X	EN54-23	
Bloc autonome avertisseur sonore Principal (B.A.A.S. PR)	Х	Х	NFC-48-150	
Bloc autonome avertisseur sonore Satellite (B.A.A.S. SA, SA Me)	Х	X	NFC-48-150	
Bloc autonome avertisseur sonore Manuel (B.A.A.S. MA, MA Me)	X	X	NFC-48-150	
Déclencheur manuel d'alarme (D.M.A.)	X	X	NFS 61-936 - EN 54-11	
Tableau de report de confort (T.R.C.)	X	,	111 0 0 1 000 EIVO 1 1	
Tableau de report d'exploitation (T.R.E)	X	X	Référentiel NF SSI 508	
Unité de gestion centralisée des issues de secours (U.G.C.I.S.)	X	X	NFS 61-934 - NFS 61-935	
Détecteur autonome déclencheur (D.A.D.)	X	X	NFS 61-961	X
Alimentation de sécurité (A.E.S E.A.E.S.)	X	X	NFS-61-940 - EN54-4-A2	
Alimentation de sécurité pneumatique (A.P.S E.A.E.S.)	X	X	NFS 61-939	
Clapet Coupe-Feu (C.C.F.)	X	X	NFS 61-937	
Clapet télécommandé	X	X	NFS 61-937-5	
Clapet auto commandé	X	X	NFS 61-937-5	
Porte battante ou va et vient à fermeture automatique	X	X	NFS 61-937-2	
Porte coulissante à fermeture automatique	X	X	NFS 61-937	
Rideau et porte à dévêtissement automatique	X	X	NFS 61-937	
Volet de transfert	X	X	NFS 61-937	
Volet pour conduit collectif	X	X	NFS 61-937	
Volet pour conduit unitaire ou collecteur	X	X	NFS 61-937	
Exutoire pour désenfumage (D.E.N.F.C.)	X	X	EN 1201-2 - NFS 61-937	
Exutoire pour cage d'escalier mise à l'abri des fumées par surpression				
mécanique	X	X	NFS 61-937	
Ouvrant télécommandé en façade	X	X	NFS 61-937	
Ouvrant pour désenfumage de secours I.G.H.	X	X	NFS 61-937	
Coffret de relayage pour ventilateur de désenfumage pour conduit collectif	X	X	NFS 61-937-9	
Coffret de relayage pour ventilateur de désenfumage pour conduit unitaire	X	X	NFS 61-937-9	
Dispositif de verrouillage électromagnétique pour issue de secours	X	X	NFS 61-937	
Déclencheurs électromagnétiques	Х	Х	Annexe B NFS 61-937 - EN 1155	
Dispositif de commande manuelle (D.C.M.)	Х	Х	NFS 61-938	
Dispositif adaptateur de commande (D.A.C.)	Х	Х	NFS 61-938	



GLOSSAIRE

Abréviations utilisées dans les normes ou par les professionnels des différents lots du S.S.I.

AES:	Alimentation électrique de sécurité
APS	Alimentation pneumatique de sécurité
BAAL	Bloc autonome d'alarme lumineuse
BAAS	Bloc autonome d'alarme sonore
BAASL	Bloc autonome d'alarme sonore et lumineuse
BAES	Bloc autonome d'éclairage de sécurité
вт	Basse tension
CCF	Clapet coupe-feu
CMSI	Centralisateur de mise en sécurité incendie
СТА	Centrale de traitement d'air
СТР	Cheminement technique protégé
DAC	Dispositif adaptateur de commande
DAS	Dispositif actionné de sécurité
DCM	Dispositif de commande manuelle
DCMR	Dispositif de commandes manuelles regroupées
DCS	Dispositif de commande avec signalisation
DCT	Dispositif commandé terminal
DECT	Dispositif électrique de commande et de temporisation
DAI	Détecteur automatique d'incendie
DL	Diffuseur lumineux
DM	Déclencheur manuel d'alarme
DS	Diffuseur sonore
DVAF	Dispositif visuel d'alarme feu
EA	Équipement d'alarme pour l'évacuation
EAE	Équipement d'alimentation électrique
EAES	Équipement d'alimentation en énergie de sécurité
ECS	Équipement de contrôle et de signalisation
ECSAV	Équipement de contrôle et de signalisation pour l'alarme vocale
GES	Groupe électrogène de sécurité
GTB:	Gestion technique du bâtiment
GTC:	Gestion technique centralisée

LAI	Locaux ou volumes acoustiquement identiques
SDAD	Systèmes de détecteurs autonomes déclencheurs
SDI	Système de détection incendie
SMSI	Système de mise en sécurité incendie
SSI	Système de sécurité incendie
SSS	Système de sonorisation de sécurité
TBT	Très basse tension
TBTP	Très basse tension de protection
TBTS	Très basse tension de sécurité
TR	Tableau répétiteur
TRC	Tableau répétiteur de confort
TRE	Tableau répétiteur d'exploitation
UAE	Unité d'aide à l'exploitation
UCMC	Unité de commande manuelle centralisée
UGA	Unité de gestion d'alarme
UGCS	Unité de gestion centralisée des issues de secours
US	Unité de signalisation
VTP :	Volume technique protégé
ZA	Zone de diffusion d'alarme pour l'évacuation
ZC	Zone de compartimentage
ZD	Zone de détection
ZDA	Zone de détection automatique
ZDM	Zone de détection manuelle
ZF	Zone de désenfumage
ZS	Zone de mise en sécurité



Cachet de l'entreprise et signature

CERTIFICAT D'AUTOCONTROLE

DECLARANT (nom, prénom, adresse)
CONSTRUCTEUR
INSTALLATEUR
REPRESENTANT ACCREDITE (par le constructeur ou l'installateur)
ETABLISSEMENT (dénomination, adresse)
MAITRE D'OUVRAGE
MAITRE D'OEUVRE
ORGANISATION D'INSPECTION
COORDINATEUR SSIPATRICK PEREZ
Je soussigné, Monsieur, responsable du marché du lot
Fait à Le



ATTESTATION DE FORMATION

DATE:	NOM DU FORMATI	EUR :	
MATERIEL(S) CONCERNE(S) :			
NOMS ET PRENOMS		FONCTION	EMARGEMENT
		//	
THEMES DE LA FORMATION			
NOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT		SIGNATURE FORMATEUR	
CACHET DE L'ETABLISSEMENT		CACHET DU FORMATEUR	